

## PROTCOLE DE DEPISTAGE DE LA DYSPLASIE DE LA HANCHE

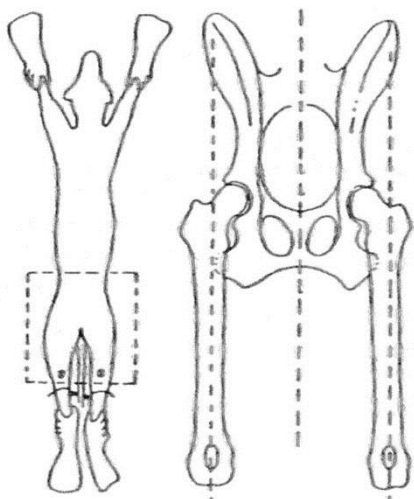
**Le sujet devra être âgé de 12 mois minimum au moment de la radiographie.**

Faire réaliser la radiographie par un vétérinaire.

L'examen réglementaire de la dysplasie de la hanche comporte une radiographie en extension. L'anesthésie générale ou tout au moins une sédation poussée permettant de manipuler aisément l'animal et de le mettre dans la position adéquate est nécessaire.

Le chien est placé en décubitus dorsal, le plan sagittal du corps étant perpendiculaire au plan de la table de radiographie. Un cadre de contention assurant une parfaite fixité du thorax facilite l'opération. Le bassin doit être allongé, parallèle à la table et en position rigoureusement symétrique; les membres seront en extension complète, parallèles entre eux et parallèles au grand axe du bassin, les rotules en position supérieure et médianes (rotules visibles sur la radio).

Dans ce but le chien est placé en extension forcée par traction sur les membres antérieurs et postérieurs ; ces derniers sont l'objet, en même temps, d'une rotation interne de 15° environ qui place les rotules dans la position voulue.



Après réalisation du cliché, la position radiographique est contrôlée par l'égalité de largeur des ailes et des cols de l'ilium, la symétrie et l'égalité de surface des trous obturateurs, la symétrie des lignes trochantériennes, le parallélisme des membres entre eux et avec le plan sagittal, la position médiane de la rotule sur la trochée fémorale. L'identification du cliché est effectuée par marquage indélébile » sur le film lui-même par le vétérinaire radiologue et sous sa responsabilité après lecture directe du tatouage ou de la puce électronique sur le chien.

Les identifications à porter sont :

- Nom complet et officiel du chien
- Numéro de tatouage ou d'insert électronique
- Race, sexe
- Date de naissance
- Date de l'examen radiologique
- Mentions Droite et Gauche
- Nom du praticien

Une attestation sur l'honneur sera délivrée par le vétérinaire certifiant avoir vérifié lui-même le numéro d'identification de l'animal et sa conformité avec celui indiqué sur le cliché radiographique. Il indiquera également le détail de l'anesthésie ou de la sédation (doses et produits utilisés). N'oubliez pas de demander à votre praticien de marquer son n° d'ordre vétérinaire, nous en avons besoin pour transmettre le résultat de votre chien à la S.C.C

**Reportez-vous au document : MODALITES D'ENVOI des dossiers de dépistage de dysplasie HD - ED.**